

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

DECISION N° : 23 - 17

Objet : Régularisation de la composition de la commission d'appel d'offres du 15 mars 2023 - confirmation du jugement des offres.

Monsieur Le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09-99 du 22/09/2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,

Vu la décision n°23-10 déposée en Préfecture le 16 mars 2023 concernant l'attribution du marché 2HYDRAU02 : Repérage avant travaux (amiante ciment / HAP & géotechnique) à l'entreprise ADX GROUPE - 92120 MONTRouGE pour le lot 1 repérage avant travaux et à l'entreprise GINGER CEBTP - 34830 JACOU pour le lot 2 - études géotechniques, géophysique et hydro géotechnique,

Vu la décision n°23-11 déposée en Préfecture le 16 mars 2023 concernant l'attribution du marché 2HYDRAU03 : Inspection télévisuelle et essais de réception pour les réseaux humides de la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'entreprise SAUR - 30900 NIMES,

Vu la décision n°23-12 déposée en Préfecture le 16 mars 2023 concernant l'attribution du marché 2HYDRAU04 : Prestation de Géo détection de réseaux par Géo radar et/ou par Induction - Prestations topographiques, à l'entreprise ADRE RESEAUX - 33185 LE HAILAN pour le lot 1 - géo détection et à l'entreprise GEOSAT- 33600 CANEJEAN pour le lot 2 topographie,

Vu la décision n°23-13 déposée en Préfecture le 16 mars 2023 concernant l'attribution du marché 2HYDRMOE : Réalisation de missions de maîtrise d'œuvre et missions annexes en matière d'aménagement de voirie et réseaux ou autres infrastructures pour la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'entreprise INFRAMED INGENIEURS CONSEILS -34130 SAINT-AUNÈS,

Vu la décision n°23-14 déposée en Préfecture le 16 mars 2023 concernant l'attribution du marché 3CDL01TVX : Réalisation de travaux d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement (eaux usées / eaux pluviales) y compris quelques réseaux secs si nécessaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue à 3 entreprises : l'entreprise RAZEL-BEC SAS - 34680 SAINT GEORGES D ORQUES classée première, l'entreprise FAURIE - 34130 SAINT AUNES classée seconde et l'entreprise EHTP - 34130 MAUGUIO classée troisième

Vu, le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 15 mai 2023, prenant acte de la régularisation de la composition de la commission d'appel d'offres du 15 mars 2023 ;

DECIDE

Article 1er :

Suite à la commission d'appel d'offres du 15 mai 2023, l'attribution des marchés publics telle que résultant de la Commission d'appel d'offres du 15 mars 2023 est confirmée telle que :

- Marché 2HYDRAU02 :

- lot 1 repérage avant travaux (amiante ciment / HAP & géotechnique) : entreprise ADX GROUPE - 92120 MONTRouGE
- lot 2 - études géotechniques, géophysique et hydro géotechnique : Entreprise GINGER CEBTP - 34830 JACOU

- Marché 2HYDRAU03 - Inspection télévisuelle et essais de réception pour les réseaux humides de la Communauté de Communes Terre de Camargue : Entreprise SAUR - 30900 NIMES

- Marché 2HYDRAU04 - Prestation de Géo détection de réseaux par Géo radar et/ou par Induction :

- Lot 1 géo détection : entreprise ADRE RESEAUX - 33185 LE HAILAI
- Lot 2 topographie : Entreprise GEOSAT- 33600 CANEJEAN

- Marché 2HYDRMOE - Réalisation de missions de maîtrise d'œuvre et missions annexes en matière d'aménagement de voirie et réseaux ou autres infrastructures pour la Communauté de Communes Terre de Camargue à : Entreprise INFRAMED INGENIEURS CONSEILS -34130 SAINT-AUNÈS
- Marché 3CDL01TVX - Réalisation de travaux d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement (eaux usées / eaux pluviales) y compris quelques réseaux secs si nécessaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue : Multi attribution :
 1. Entreprise RAZEL-BEC SAS - 34680 SAINT GEORGES D ORQUES classée première,
 2. Entreprise FAURIE - 34130 SAINT AUNES classée seconde
 3. Entreprise EHTP - 34130 MAUGUIO classée troisième

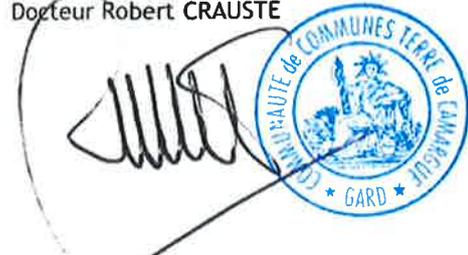
Article 2 :

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Madame La Préfète du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le 15/05/23
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Acte affiché le :